

Septembre 1987

Édition spéciale - Outaouais

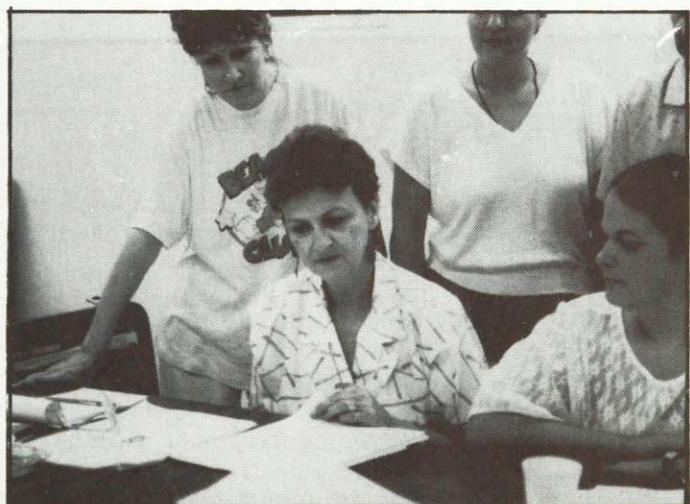
Aylmer

Zellers doit négocier de bonne foi et respecter ses employé-e-s

En 1984, les quelque 100 employé-e-s du magasin à rayons Zellers de Aylmer dans l'Outaouais ont adhéré dans une proportion de 85% à un syndicat CSN pour mettre fin au favoritisme de leur employeur, qui effectivement accordait jusque là des postes et des salaires d'une façon arbitraire, sans tenir compte de la date d'embauche et du nombre d'années de loyaux services des employé-e-s. De plus, ces travailleuses et travailleurs se sont donné un syndicat CSN pour améliorer les conditions des employé-e-s occasionnel-le-s. Après un conflit de 5 mois, ces travailleuses et travailleurs ont ratifié, en 1985, une convention qui donne des droits aux occasionnel-le-s et reconnaît l'ancienneté lors de l'octroi de postes, de salaires et de vacances. Mais voilà qu'aujourd'hui la chaîne de magasins Zellers, réputée pour son anti-syndicalisme, voudrait négocier un contrat de travail qui à toutes fins pratiques annule les droits accordés aux occasionnel-le-s, la majorité de ce groupe d'employé-e-s composé principalement de femmes. Les employé-e-s de ce magasin font pratiquement tous le même travail,

dans des conditions similaires, pour le même employeur. Aussi, il n'y a pas de raison pour que les salaires et les conditions varient d'un-e employé-e à l'autre!

La présidente du Syndicat des travailleuses et des travailleurs du magasin Zellers de Aylmer (CSN), Jeanne Dubois, souhaite que la direction de cette chaîne négocie de bonne foi et respecte les employé-e-s. Cela devrait contribuer à améliorer le climat.



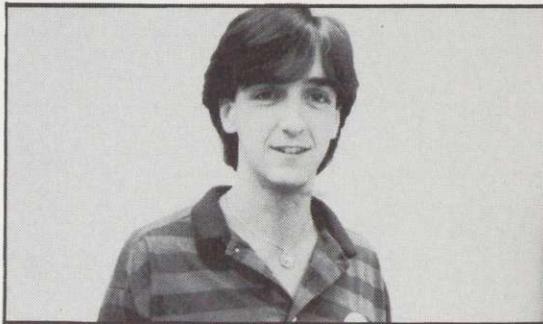
La nouvelle présidente du syndicat, Jeanne Dubois, et des membres de l'exécutif jettent un coup d'oeil sur la convention qui a été élaborée par les membres en assemblée générale.

Témoignages

“Nous sommes sérieux”

Notre convention actuelle permet aux occasionnel-le-s qui accumulent 1,800 heures d'accéder au poste de temps partiel. Ainsi un-e employé-e à temps partiel peut exercer son droit d'ancienneté lors de l'affichage de postes, et avoir droit à des jours fériés qui sont payés, des journées de maladie, des vacances régulières, etc... Je ne veux pas perdre ces droits et je crois que si nous travaillons tous ensemble nous prouverons à l'employeur que notre projet de convention est sérieux”.

André Bertand, employé au département d'électronique depuis plus de 18 mois.



“Une clause qui me tient à cœur”

“Je travaille chez Zellers depuis près de un an et je peux dire que la clause qui fait en sorte de donner des avantages aux occasionnel-le-s me tient à cœur. Je souhaite aller chercher les mêmes avantages que les autres. Je pense également que je ne suis pas seule dans cette situation, et je crois que nous devons nous tenir tous ensemble”.

Rosaline Prévost

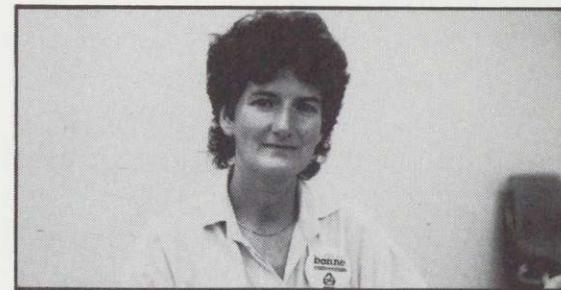


“Je ne veux pas voir le retour du passé”

“Du favoritisme dans le passé il y en a eu assez. Je ne veux pas voir le retour du passé et je tiens à ce que l'affichage et l'octroi des postes se fassent dans le respect de notre ancienneté. C'est ça qui m'intéresse particulièrement dans notre contrat. En plus, j'espère que nous allons améliorer notre régime de congés de maladie.

Si j'ai un message à dire aux employé-e-s de Zellers c'est le suivant: solidarité mes frères et mes soeurs, car ensemble nous allons gagner”.

Lucille Séguin, employée dans le département de la bijouterie depuis 8 ans.



Le projet syndical

Les syndiqué-e-s du magasin Zellers ont adopté en assemblée générale le projet de convention collective suivant:

- d'une durée de deux ans;
- comprenant une augmentation des congés de maladie rémunérés et variant selon l'ancienneté et le statut;
- prévoyant que le nombre de jours fériés et payés passe de 11 à 15;
- améliorant le régime de vacances pour accorder 3 semaines de vacances après 3 ans de service (statu quo), 4 semaines après cinq ans (plutôt que 10 ans), et 5 semaines après douze ans (plutôt que 20 ans);
- maintenant les droits pour les occasionnel-le-s.

Les demandes salariales

Récemment le syndicat a fait le dépôt de ses demandes salariales. Les employé-e-s demandent une formule de rattrapage salarial qui suit l'indice du coût de la vie. De plus ces travailleuses et travailleurs exigent des échelons pour les employé-e-s ayant cinq (5) et dix (10) ans d'ancienneté. Mais Zellers refusent d'étudier sérieusement les demandes syndicales.

Cette chaîne de magasins veut plutôt offrir un règlement semblable à ceux intervenus à Rouyn Noranda, à Montréal-Nord, et au Saguenay, soient des conventions collectives d'une durée de trois (3) ans prévoyant des hausses salariales moyennes de 3 à 4%.

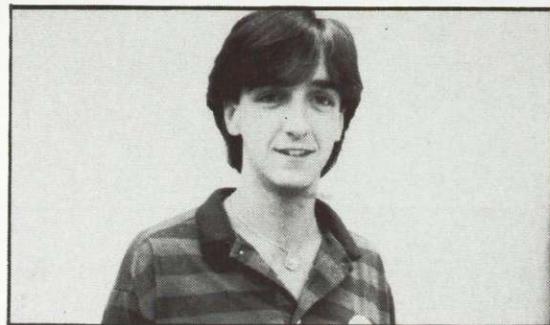
Enfin, les personnes oeuvrant chez Zellers ne veulent plus souffrir un appauvrissement continual et souhaitent vraiment rattraper le coût de la vie.

Employees Speak Out

"We Mean Business"

With the contract we now have, temporaries who work 1,800 hours gain access to a part-time job. And part-time employees may use their seniority rights during job postings, for entitlement to paid holidays, sick leave days, regular vacations, etc. I don't want to lose these rights and I think if we all work together we can prove management our contract draft means business."

André Bertrand, Electronics Department Employee for Over 18 months.



"This Clause Means a Lot to Me"

"I've been working for Zellers for almost one year and I can tell you the clause, which entitles temporaries to benefits too, means a lot to me. I hope I can get the same benefits as the others. I'm also sure I'm not the only person in this situation, and I think we should all stick together."

Rosaline Prévost

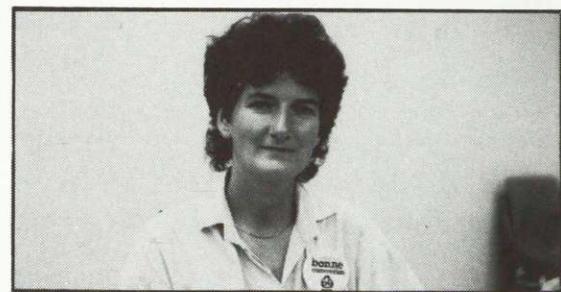


"I Don't Want to Go Back to the Way Things Were"

"We've seen enough favouritism in the past, I don't want to go back to the way things were and am counting on keeping job postings and assignments which take our seniority into account. This is what I find most important in our contract. I also hope we can improve our sick leave rights and win cumulative sick leave in the future.

If I have a message for Zellers employees, here it is: Solidarity Forever, if we stick together we will win."

Lucille Séguin, Jewelry Department Employee For 8 years.



Union Contract Draft

The Zellers department store employees voted the following contract demands in their General Meeting:

- two-year contract;
- with an increase in paid sick leaves varying according to seniority and status;
- stipulating that these sick leaves are cumulative;
- increasing our number of paid holidays from 11 to 15 days;
- improving the vacation system to grant 3 weeks' vacation after 3 years' employment (status quo) 4 weeks after 5 years (instead of 10) and 5 weeks after 12 years (and not 20 years);
- keeping rights for temporaries.

Monetary Demands

Recently, the union handed over their monetary demands. The employees are asking for a system which follows the price index. Also, they want higher salaries for employees with five (5) and ten (10) years of service. Zellers refuses to seriously look at these demands.

The company wants to offer a settlement similar to the ones in Rouyn-Noranda, Montréal and Saguenay; a three (3) year contract with raises of 3 and 4%.

September, 1987

Special Edition - Outaouais

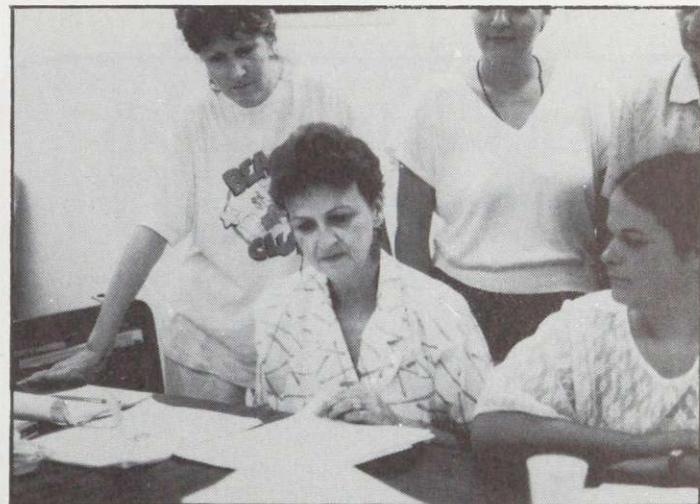
Aylmer

Zellers Must Bargain in Good Faith and Respect Their Employees

In 1984, the 100-some employees of the Zellers' department store in Aylmer the Outaouais organized a CSN union, when 85% signed up, to put a stop to the favouritism practiced by management. Until that time, jobs and wages had been assigned on an arbitrary basis, without taking hiring dates or the number of years their employees had been on the job into account. These workers also formed their CSN union to improve the temporary employees' working conditions. After a 5-month labour dispute, these workers approved a contract granting rights to the temporaries and recognizing seniority when granting job assignments, wages and vacations. But now the Zellers chain, notorious for union-busting, wants to negotiate a labour contract which for all practical purposes would take away the rights won by the temporaries, a majority in this group of mostly female employees. Practically all the employees of this store do the same work, under similar conditions, for the same management. Thus, there is no

reason wages and working conditions should vary from employee to employee!

The President of the *Syndicat des travailleuses et travailleurs du magasin Zellers de Aylmer (CSN)*, Jeanne Dubois, hopes the management of this chain will bargain in good faith with their employees. This should help improve the labour-relations climate.



New Union President Jeanne Dubois and other Union officers take a look at the contract drawn up by the membership in the General Meeting.